



Envoyé en préfecture le 26/11/2021

Reçu en préfecture le 26/11/2021

Affiché le 29/11/2021

SLO

ID : 081-200034056-20211123-D2021_94-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 23 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-trois novembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MMES ARMENGAUD - VALERO - MM AYRAL - COLOMBIER - GALZIN - MOLIERES - VIALA D. - VERNHES - MMES CENDRES (Suppléante) - FADDI - FRASSIN - KAZIMIERCZAK - MM ALBERT - BARBERA - BAZART - BOUTIE - CRIQUET - CURETTI - DAGUZAN - GARDELLE - GAYRAUD - JULIE (Suppléant) - MAZARS - MONTAGNE - MOULET - NUNES - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS - VANDENDRIESSCHE.

M. Mathieu FAU et M. Alain BERTHON ont donné procuration à M. Thierry BARDOU.
Mme Laurence BONNASSIEUX a donné procuration à M. Thierry DAGUZAN.

N° 2021/94

Objet : Administration : Commission d'Appel d'Offres – désignation d'un délégué suppléant

Vu la délibération n°2020/75 du 29 septembre 2020 relative à la composition et désignation des délégués à la Commission d'Appel d'Offres,

Vu la délibération n°2021/57 du 1^{er} juin 2021 relative à la désignation d'un nouveau délégué titulaire à la Commission d'Appel d'Offres,

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée que suite à la démission de délégué communautaire de M. Claude ALBA, il y a lieu de désigner un nouveau délégué suppléant à la Commission d'Appel d'Offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- désigne en remplacement de M. Claude ALBA, M. Jean-Jacques AYRAL comme délégué suppléant à la Commission d'Appel d'Offres,
- approuve la composition de la Commission d'Appel d'offres comme suit :

- Frédéric MOLIERES	- Christian MONTAGNE
- Jean-Pierre LENCOU	- Gilbert VERNHES
- Denis BARBERA	- Jean-Jacques AYRAL
- Didier VIALA	- Christophe ALBERT
- Christian GALZIN	- Alain GAYRAUD

Fait et délibéré, les jours, mois et années dessus.
Pour copie conforme.
Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 26 novembre 2021.



Le Président
Thierry BARDOU

